



DELEGUES EN EXERCICE : 25

NOMBRE DE PRESENTS : 14

NOMBRE DE VOTANTS : 18

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 23 janvier, s'est assemblé à la Mairie de CESTAS, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs ALLEMAND – DUCOUT – BEYRAND - CELAN – CHIBRAC - GARRIGOU – LANGLOIS -
MANO – PROUILHAC –
Mesdames BINET – BOUSSEAU – FERRARO – HANRAS – REMIGI

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames GUILY – MANDRON – PENY – ROUSSEL
Messieurs MEDEL – PUJO – ZGAINSKI

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur DARNAUDERY à Monsieur CELAN
Madame LARJAUD à Monsieur LANGLOIS
Madame RUMEAU à Monsieur ALLEMAND
Monsieur SEYVE à Monsieur DUCOUT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur ALLEMAND

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur ALLEMAND qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2020 - DÉLIBÉRATION N° 1 / 1.
Réf : 5.7.5

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS - APPROBATION

Monsieur le Président expose,

L'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les Communes membres d'un EPCI peuvent, à tout moment, transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice. Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI. Le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ».

Par délibération n° 6/2 du 17 septembre 2019, reçue en Préfecture le 19 septembre 2019, vous avez souhaité engager en procédure de modification des statuts de la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde.

Cette délibération a été notifiée aux maires des Communes membres le 19 septembre 2019 par lettre recommandée avec accusé réception.

Par délibération n° 096/2019 en date du 14 novembre 2019, reçue en Préfecture le 15 novembre 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Canéjan a émis un avis favorable à la modification statutaire proposée.

Par délibération n° 2019-93 du 19 décembre 2019, reçue en Préfecture de la Gironde le 23 décembre 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jean d'Illac a émis un avis favorable à la modification statutaire proposée.

Le Conseil Municipal de la Commune de Cestas a émis un avis favorable à la modification statutaire par délibération n° 6/15 en date du 16 décembre 2019, reçue en Préfecture le 17 décembre 2019.

Il vous est donc demandé de prendre acte des avis favorables de chacune des Communes membres et d'adopter la modification statutaire proposée.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- fait siennes les conclusions du rapporteur,
- prend acte des avis favorables des Communes membres,
- adopte la modification statutaire proposée.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2020 - DÉLIBÉRATION N° 1 / 2.
Réf : 8,6

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES TERRITORIALES (GPECT) – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU – AUTORISATION

Monsieur le Président expose,

Depuis un an, la Communauté de Communes a souhaité renforcer sa politique en matière de développement économique et d'emploi.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique locale visant à accompagner les mutations socio-économiques du territoire : évolution du bassin d'emploi, augmentation des besoins en recrutement, évolution du profil de la population active, freins d'accès à l'emploi

Vous avez autorisé la signature du contrat d'attractivité avec la Région. Ce contrat comporte un important volet relatif au développement de l'emploi sur le territoire communautaire.

Il prévoit la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle du territoire. Cette démarche répond à différents enjeux : de compétitivité pour les entreprises, de sécurisation des parcours pour les demandeurs d'emploi et d'anticipation pour l'ensemble des acteurs.

Pour notre intercommunalité, ce projet participatif vise à créer une dynamique de réflexion partagée entreprises / demandeurs d'emploi / acteurs institutionnels et associatifs locaux pour un travail commun et une action locale en faveur de l'emploi et du développement économique.

Il vous est proposé d'engager une mission d'étude pour l'établissement d'un diagnostic et des propositions d'actions dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Montesquieu.

L'étude portera sur des secteurs d'activités ciblés :

- l'économie et les métiers liés aux services d'aide à la personne
- l'économie et les métiers liés à la filière viticole, horticole, agricole et légumière
- l'économie et les métiers du numérique et du digital
- l'économie et les métiers de la propreté
- l'économie et les métiers de la logistique

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- o fait siennes les conclusions du rapporteur,
- o adopte la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Montesquieu.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT - Pierre DUCOUT



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2020 - COMMUNICATION

COM 1/1

Réf : 5.4.1

OBJET : DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122.22 ET L. 2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°	Date	Objet	Titulaire	Montant
40	12/12/2019	Pépinière d'entreprises Installation -- exploitation et maintenance d'un distributeur automatique de boissons	France Arôme 33200 Bordeaux	Mise à disposition gracieuse
41	13/12/2019	Prestations en assurances Attribution du marché n° GPS 03-2019	GROUPAMA 79044 Niort	Lot n° 3 – Automobiles et bus 18 647.88 € TTC/an
42	13/12/2019	Prestations en assurances Attribution du marché n° GPS 03-2019	SMACL 79031 Niort	Lot n° 1 Dommages aux biens 14 466.15 € TTC/an Lot n° 2 Responsabilité civile 2 062.51 € TTC/an
43	16/12/2019	Pépinière d'entreprises Signature d'un contrat pour l'installation d'un meuble de tri sélectif, d'un collecteur de mégots et de gobelets de machine à café	RECYCLEO 6 chemin Bellemer 33610 CESTAS	100.34 €/mois
44	18/12/2019	Aires d'accueils communautaires Subvention 2019	Avenant passé avec l'Etat	
45	31/12/2019	Contrat 2020 pour la reprise des PCC 5.03	REVIPAC 23-25 rue d'Aumale 75009 PARIS	
01	13/01/2020	Aires d'accueil communautaires des gens du voyage Demande de subvention pour 2020	Etat et Département	
02	14/01/2020	Pépinière d'entreprises	Appel à projets pour l'accompagnement en 2020 auprès de la Région Nouvelle Aquitaine	
03	15/01/2020	Collecte et traitement des déchets	Contrat passé avec la COVED pour 2020	

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT - Pierre DUCOUT





Le 23 janvier 2020

Monsieur Pierre DUCOUT
Président

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Ma chère collègue, Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le

Mercredi 29 janvier 2020 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville de CESTAS

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

N° 1 / 1.- Modification des statuts - Approbation

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

N° 1 / 2.- Mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales (GPECT) -
Création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Montesquieu

COMMUNICATIONS

COM 1 / 1- Création Décisions prises par le Président en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vous remerciant par avance de retenir cette date et comptant sur votre présence,

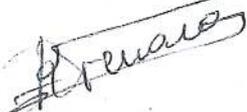
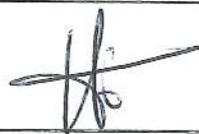
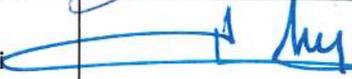
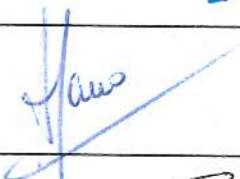
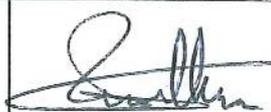
Je vous prie de croire, Ma chère collègue, Mon Cher Collègue, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Le Président

Pierre DUCOUT

FEUILLE DE PRESENCE

Nom	Emargement	Nom	Emargement
DUCOUT Pierre		FERRARO Régine	
GARRIGOU Bernard		GUILY Maryvonne	Absent excusé
SEYVE Hervé	Absent excusé ayant donné procuration	HANRAS Corinne	
ALLEMAND Jean-Pierre		LANGLOIS Jean Pierre	
CELAN Henri		LARJAUD Aude	Absent excusé ayant donné procuration
MANO Alain		MANDRON Mailys	Absent excusé
BINET Maryse		PENY Sandrine	Absent excusé
BOUSSEAU Michèle		PROUILHAC Laurent	
CHIBRAC Pierre		PUJO Pierre	Absent excusé
RUMEAU Claudine	Absent excusé ayant donné procuration	REMIGI Anne Marie	
DARNAUDERY Jacques	Absent excusé ayant donné procuration	ROUSSEL Nathalie	Absent excusé
MEDEL Albert	Absent excusé	ZGAINSKI Frédéric	Absent excusé
BEYRAND Dominique			